CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER

La croix de Guerre, un siècle d'existence

Pages 9 à 20

N° 319
MARS 2015
1ER trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE
REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Président d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
Membre d'honneur :
Général (2S) Jean Combette
Président national :
François Castanier
Vice-Présidents :
Daniel Gyre, Jacques Mariet
Secrétaire général :
à pourvoir
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Michel Bachette-Peyrade, Jean-Pierre Baudin, Jean Baudrat, Christian Blondel, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Jean Folia, Daniel Gyre, Paul Laurent, Jacques Mariet, Robert Mastinu, Emmanuel Montanié, Bertrand Rouvillois, Loïc Salmon.

SIÈGE SOCIAL : Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur, escalier G.

ADRESSE POSTALE : A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07.

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, mercredi, jeudi 9h30-16h00
Fax : 01 44 42 30 46
Nelly Gosselin - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication :
François Castanier

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N°201503.0078
Commission paritaire N° 0316 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Villes et unités décorées 6

Dossier 9

La croix de Guerre, un siècle d'existence

(c) Bertrand Rouvillois

Culture 21

La vie des sections 23

Carnet 27

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont disponibles sur le site :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur «Actualités» ou «Archives».

ÉDITORIAL

Chers amis

« Lorsque dans notre pays on parle de courage et de grandeur, c'est vers les croix de Guerre que se tournent les regards. »

Ces magnifiques paroles du maréchal Juin sont aujourd'hui plus que jamais le symbole de nos valeurs nationales et nous invitent à méditer sur ce que doit être la France dans le contexte international et, je crois aussi, à faire le point sur notre passé de soldats, sans nostalgie, ainsi qu'à en être les témoins pour l'avenir moral des jeunes générations.

C'est aussi la raison pour laquelle nous allons nous rassembler en congrès, les 10 et 11 juin prochains à Compiègne, pour célébrer le 100ème anniversaire de la création de la croix de Guerre, mais également pour montrer à notre environnement individuel que nous sommes les dignes fils de nos grands anciens. Je vous invite donc à venir très nombreux pour témoigner de notre fidélité aux idéaux qui ont présidé à nos vies respectives.

Vous connaissez maintenant le programme de notre congrès et je voudrais rendre un hommage particulier au lieutenant-colonel Driant, initiateur de la création de la croix de Guerre, et au vice-amiral Guépratte, fondateur de notre association nationale. Tous deux nous ont indiqué le chemin destiné à nos enfants et petits-enfants qui ont l'avenir et la pérennité de notre Patrie entre leurs mains.

Panache, courage et abnégation, c'est notre message pour qu'ils en fassent leur devise de vie.

Amicalement et fidèlement,

le Président François CASTANIER

Budget 2015 : les droits du monde combattant

Le budget 2015 du secrétariat d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire s'élève à 2,6 Md€, dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires des pensions militaires d'invalidité et de la retraite du combattant.

Le budget du secrétariat d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire permet en premier lieu la consolidation des droits du monde combattant : pensions de retraite et d'invalidité, mais aussi l'ensemble des prestations versées, et ce malgré la progression des dépenses de santé et le vieillissement de la population bénéficiaire. La dépense moyenne par ancien combattant se trouve donc stabilisée. Une dotation de 1,5 M€ supplémentaire sera dédiée à l'action sociale menée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). Couplée à une refonte du système d'aides de l'opérateur, elle permettra aux conjoints survivants d'atteindre un niveau de revenu mensuel égal au seuil de pauvreté. Afin d'améliorer la situation des conjoints survivants de grands invalides ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour pouvoir prodiguer des soins, la majoration spéciale de pension sera revalorisée de 50 points en 2015 et puis de nouveau de 50 points en 2016, et la condition de durée de soins abaissée de 15 à 10 ans, pour une enveloppe supplémentaire de 0,7M€ en 2015 et de 1,3 M€ en 2016 et 2017.

Opérations extérieures. La carte du combattant sera attribuée à tous les militaires ayant participé à une opération extérieure pendant au moins quatre mois (120 jours cumulatifs de présence), quand il fallait jusqu'à présent avoir appartenu à une unité combattante pendant trois mois ou avoir participé à des actions de feu ou de combat. L'élargissement de ces critères, effectif à partir du 1er octobre 2015, représentera une dépense supplémentaire de 0,4 M€ en 2015, 6,3 M€ en 2016 et 6,9 M€ en 2017. Le ministère de la Défense, en lien avec l'ONAC-VG, assure par ailleurs une meilleure prise en charge des militaires blessés en opération ou en service, en reconduisant la dotation de 1 M€ dédiée au financement de prothèses de nouvelle génération, et en renforçant les dispositifs d'accompagnement et de réinsertion professionnelle.

Harkis et rapatriés. Avec une dotation spécifique pour les harkis et rapatriés en progression de près de 9%, le budget 2015 permet notamment une revalorisation de l'allocation de reconnaissance de 167 € par an, pour un effort de 1 M€. Le plan du gouvernement aide aussi les enfants de harkis à obtenir une retraite complète, grâce à l'octroi d'une aide forfaitaire de 2000 € par trimestre, soit 60% du coût moyen pour ce type de rachat, pour un maximum de 8000€ par personne.

Mémoire. Le budget 2015 poursuit la séquence mémorielle exceptionnelle commencée en 2014, avec une dotation budgétaire totale stabilisée à 22,7 M€, et un effort pour la rénovation et la valorisation du patrimoine de pierre dont l'enveloppe est plus que doublée pour 2015. Axe privilégié du ministère de la Défense, le tourisme de mémoire bénéficie d'un financement dédié de 1,65 M€, en hausse de 10%, pour aider à la structuration de la filière, développer les synergies entre acteurs et soutenir des projets innovants.

Carte du combattant au titre des opérations extérieures

L'article 187 de la loi de finances pour 2015 a modifié les critères d'attribution de la carte du combattant au titre des opérations extérieures. Ainsi, le 1er octobre 2015, un nouveau critère va s'ajouter aux conditions historiques d'appartenance à une unité combattante ou de la participation à des actions de feu et de combat. Il permettra aux militaires, justifiant d'une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) effectués en opérations extérieures (Opex) sur un ou des territoire(s) pris en compte au titre de la réglementation actuelle, d'obtenir la carte du combattant. Toute personne concernée peut prendre contact avec le service départemental de l'ONAC-VG de son lieu de résidence, afin de déposer une première demande de carte ou de solliciter le réexamen de sa situation.

12 citations pour le Service de santé des armées

En 2013, près de 2.000 soignants du Service de santé des armées (SSA) (médecins, paramédicaux et périmédicaux) ont été projetés sur tous les théâtres d'opération. Ils ont réalisé plus de 72.000 consultations, 2.000 interventions chirurgicales et plus de 900 évacuations médicales.

Le 11 décembre 2014, 12 établissements du SSA ont été décorés la croix de la Valeur militaire dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides à Paris pour leur action dans le cadre de l'opération «Serval» au Mali en 2013. La cérémonie a été présidée par le médecin général des armées Jean-Marc Debonne, directeur central du SSA. Il a remis la croix de la Valeur militaire aux Centres médicaux des armées (CMA) d'Angers-Le Mans-Saumur, de Bordeaux-Mérignac, de Brest-Lorient, de Pau-Bayonne-Tarbes et de Toulouse-Castres-Pamiers ainsi qu'à l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne (Toulon). Il a décerné une citation sans croix aux hôpitaux d'instruction des armées (HIA) Bégin (Saint-Mandé) et Laveran (Marseille), au CMA de Villacoublay, aux établissements de ravitaillement sanitaires de Marolles et de Marseille et au centre de transfusion sanguine de Clamart.

Chaque CMA a projeté plusieurs dizaines de médecins, infirmiers et auxiliaires sanitaires en 2013. L'HIA Sainte-Anne, engagé au sein de la 3ème antenne chirurgicale aéro-transportable, a permis de limiter les pertes humaines au sein des forces françaises et alliées, grâce aux interventions majeures de ses équipes chirurgicales dans des conditions périlleuses : 197 consultations médicales et 22 interventions chirurgicales.

Timbre commémoratif de la croix de Guerre 1914-1918

Voici notre timbre

Ce timbre du centième anniveraire de la création de la croix de Guerre le 8 avril 1915 est en quelque sorte notre symbole.

Merci à tous de le faire savoir.

Ce timbre est mis en vente dans les bureaux de poste à partir du **8 avril 2015**.

Le 1er Régiment d'artillerie de marine

Durant la première guerre mondiale la conduite héroïque des marins, dans des conditions souvent épouvantables, vaut au 1er Régiment d'artillerie coloniale 3 citations à l'ordre de l'armée, qui se traduisent par l'obtention de la croix de Guerre 1914-1918 avec 3 palmes. Il deviendra par la suite 1er Régiment d'artillerie de marine (RAMa).

Le 1er RAMa est le lointain héritier des 100 compagnies franches ordinaires de la mer créées par le cardinal de Richelieu en 1622. A partir de quelques-unes d'entre elles il crée le régiment « La Marine ». C'est ce régiment qui prend notamment part, avec d'autres troupes, au siège de La Rochelle en 1628. Après la mort de Richelieu, Colbert, par l'ordonnance de 1669, crée le régiment « Royal Marine», destiné au service des ports et de la flotte. Le Corps royal d'artillerie de la marine est fondé en 1692. En 1803, un régiment est créé au sein du Corps d'artillerie de la marine. Il participe aux guerres napoléoniennes, notamment en 1813 à la bataille de Lutzen en Saxe. En 1854-1855, on le retrouve en Crimée et, en 1870, il forme l'artillerie de la Division de marine. De 1883 à 1885, il intervient au Tonkin. En 1892, le régiment combat au Dahomey. En 1894 et 1895, il participe, avec 3 batteries, à une expédition importante contre les tribus Hovas à Madagascar.

En 1900, il devient le 1er Régiment d'artillerie coloniale (RAC). En 1910, l'étendard est décoré de la croix de la Légion d'Honneur. Au cours de la première guerre mondiale, il participe aux batailles de Champagne et de la Somme puis à l'offensive du Chemin des Dames de juillet à décembre 1917. Dissout après l'armistice en 1940, il est réactivé sous un autre nom en décembre 1941, par le chef d'escadron Laurent-Champrosay : c'est le 1er Régiment d'artillerie des Forces françaises libres à partir des éléments d'artillerie coloniale ralliés au général De Gaulle. Le régiment s'illustre à Bir-Hakeim. De 1942 à 1945, il est présent à El-Alamein, en Tunisie, au Garigliano puis en Alsace. Il est cité 3 fois à l'ordre de l'armée et reçoit la croix de Guerre 1939-1945. Il est également fait compagnon de la Libération. De 1956 à 1962, un de ses bataillons participe aux opérations en Algérie. En 1958, le 1er RAC devient le 1er RAMa.

En 1979, il intègre la 2ème Division Blindée. En 1993, il s'installe au camp de Couvron dans l'Aisne. En 1995-1996, il envoie différents détachements en Yougoslavie, au sein de la Force de réaction rapide (bombardement de batteries serbes du Mont Igman) ou de l'IFOR (Force opérationnelle de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine), chargée de faire respecter les accords de Dayton. En 1999, l'artillerie de la Brigade Leclerc est fournie par le régiment à hauteur de 8 pièces de 155mm. Ce bataillon d'artillerie de marine du Kosovo participe à l'entrée dans la province serbe en juin. En 2000, le régiment fournit la section d'appui mortiers du bataillon d'infanterie mécanisée au Kosovo.

DR

Bertrand Rouvillois,
docteur en Histoire

YPRES (Belgique)

Croix de Guerre 1914-1918

Ypres, lieu symbolique de la Première Guerre mondiale, a été choisi par les dirigeants européens pour se réunir le 26 juin 2015, premier jour du sommet qui les rassemble traditionnellement fin juin. Située en terre flamande, tout près de la frontière française, la ville belge a servi de cadre à la commémoration de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche. L'attentat du 28 juin 1914 à Sarajevo est considéré comme le déclencheur du premier conflit mondial. Si Ypres est un symbole de la Grande Guerre, c'est parce qu'elle a été le lieu de plusieurs opérations décisives en l'espace de quatre ans. La ville a subi la guerre de plein fouet. Son patrimoine médiéval était presque entièrement détruit en 1918. Même aujourd'hui, les alentours de la commune portent encore les marques

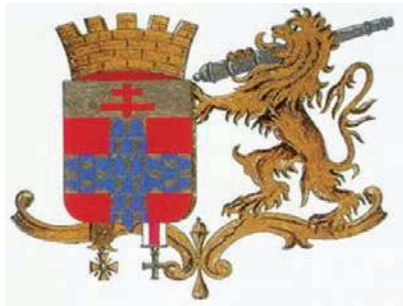

du conflit. On y compte près de 170 cimetières militaires et de nombreux bunkers. Le tristement célèbre cimetière de Tyne Cot compte ainsi près de 11.000 tombes. En 1914, la première bataille des Flandres, à Ypres, marque la dernière opération décisive dans la guerre de mouvement. Elle est le terme de la «course à la mer». Du 29 octobre au 24 novembre, Belges et Français combattent l'avancée allemande et, malgré une supériorité numérique des Allemands à 6 contre 1, c'est un succès pour les Alliés. Le coût humain et matériel est terrible, mais permet de consolider les positions françaises en construisant les premières tranchées.

La 2ème bataille des Flandres, ou de Passchendaele pour les Britanniques, est l'exemple même de la coopération entre les Alliés. De juillet à novembre 1917, Britanniques, Canadiens et Français se battent côte à côte afin de repousser l'armée allemande qui fait pression sur le saillant d'Ypres. Les pertes sont lourdes, notamment pour les Britanniques (250.000 soldats morts, blessés ou disparus) et les Allemands (260.000 soldats concernés). Elle est surtout le cadre d'une des premières utilisations à grande échelle de gaz de combat par les Allemands. Les troupes canadiennes, non-équipées, ont résisté malgré les importants dommages causés par le gaz moutarde, qui reçoit le surnom d'«ypérite». La dernière bataille, en 1918, marque la contre-offensive des Alliés menée par Foch, qui libère la Belgique et met fin à la guerre. Ypres se voit décerner la croix de Guerre le 22 octobre 1919 (*Journal Officiel* du 30 janvier 1920, p 1546), remise également le 28 avril 1920 à Furnes, Nieuport et Dixmüde.

Bertrand Rouvillois,
docteur en Histoire

L'escadrille « 14 »

Formée le 18 décembre 1914 sur avions Dorand DO 1, la « DO 14 » est la seconde escadrille de l'aéronautique militaire française à porter ce numéro. Commandée par le capitaine André Brault, elle est affectée au Détachement d'armée des Vosges, le 29 décembre 1914. Pendant la Grande Guerre, cette unité a reçu trois citations : une à l'ordre du corps d'armée,une à l'ordre de la division et une à l'ordre de la brigade.

Dotée d'avions Maurice Farman (MF) 11 en janvier 1915, l'escadrille MF 14 opéra sur le front des Vosges où elle prit part aux attaques locales sur le Hartmannswillerkopf et le Richackerhoff. Elle réalisa de nombreuses missions d'observation dans le secteur du Linge, entre juin et août 1915. En novembre, elle touche des MF 11 bis (moteur de 130 cv) immédiatement engagés sur le Hartmannswillerkopf, où les Français et les Allemands se livrent des combats acharnés. Après avoir volé sur Farman F 40 et Nieuport 12 à partir d'août 1916, l'escadrille passe sur avions Dorand AR1 en septembre 1917. Elle est envoyée sur le front d'Italie avec la 46ème Division d'infanterie alpine, le 3 novembre 1917. Intégrée à la Vème Armée, elle participe à l'attaque et à la prise du Monte Tomba. Rentrée en France, le 26 mars 1918, la « 14 » devient escadrille organique de la 46ème Division d'infanterie alpine. Elle restera unie à cette division jusqu'à la fin de la Grande Guerre. Le 25 mai 1918, elle est engagée dans la 3ème bataille des Flandres au sein du 14ème Corps d'armée intégré au détachement d'armée du Nord. Elle perçoit ses premiers avions Salmson 2A2 en avril 1918 et devient la « SAL 14 ». La 46ème Division d'infanterie ayant été transférée à la IVème Armée, elle prend part, du 15 au 18 juillet, à la 4ème bataille de Champagne où les troupes alliées subissent la dernière offensive allemande du front occidental. Maintenant sous les ordres du capitaine Pierre Dezerville, elle est engagée sur la Marne puis sur la Picardie lors de la contre-offensive alliée, d'abord en juillet puis en septembre. Quand la guerre prend fin, la « SAL 14 » se trouve à Capelle-sur-la-Meuse, sous les ordres de la Ière Armée. Ces équipages ont remporté cinq victoires homologuées pendant la Grande Guerre. Devenue 3ème escadrille du 4ème Régiment d'observation, le 1er janvier 1920, cette unité fut rebaptisée 11ème Escadrille du 34ème Régiment d'aviation d'observation le 1er juin 1924 puis 1ère escadrille du groupe I/34, le 1er juillet 1932.

Bertrand Rouvillois
docteur en Histoire

La garde au fanion de l'escadrille «14» sur le terrain de Corcieux, le 31 mai 1916. Ce jour, le général Claret de la Touche est venu décorer le fanion de l'unité de la croix de Guerre. L'avion, visible à l'arrière-plan, est un Farman F 43 N° 1444. Le fanion porte toujours le marquage « MF 14 » qu'elle a utilisé de janvier à novembre 1915.

CROIX DE GUERRE

Un siècle d'existence

L'amiral Guépratte p.10

Création de la croix de Guerre p.11

L'Antiquité p.15

Du Moyen-Age à Louis XIV p.17

De Louis XV à l'Empire p.19

Dossier réalisé
par Bertrand Rouvillois
Docteur en Histoire

Le centenaire de la création de la croix de Guerre est l'occasion de présenter la décoration, de parler du fondateur de son association, l'amiral Guépratte, et enfin de présenter une étude rétrospective sur les décorations militaires.

Mais à qui furent attribuées les récompenses qui ont donné naissance à nos décorations au fil du temps ?

Dans l'Antiquité, elles honorent toujours une performance sportive, parfois une action militaire ou une œuvre artistique. Le dernier jour des jeux de la Grèce antique, les couronnes des vainqueurs sont, selon les cités, d'olivier sauvage, de laurier ou de pin. La Rome antique institue une classification complète de décorations militaires avec, pour la première fois, des insignes portés sur le torse. Rome crée aussi un modèle de promotion militaire, « l'Ordre équestre », basé sur les revenus et la possession d'un cheval. Le « chevalier » se reconnaît à la bande de pourpre étroite cousue sur sa tunique et au port de l'anneau d'or. Appartenir à l'Ordre équestre est indispensable pour devenir officier. Selon son ancienneté, le chevalier est qualifié de « vir egregius » (homme remarquable), « vir perfectissimus » (homme très parfait) et enfin « vir eminentissimus » (homme très éminent), ce dernier grade en constituant le sommet.

Au Moyen-Age, ce dernier modèle de promotion sera retenu par la hiérarchie militaire féodale, mise en place par Charlemagne et ses successeurs durant une bonne partie de l'Ancien Régime. Les grades militaires du Royaume des Francs, qui deviendront des titres nobiliaires par la suite, vont de baron à duc. Ils vont servir de références pour l'attribution des récompenses militaires et des droits qui en découlent. Pour le chevalier, la plus importante consiste en la réception dans les grands Ordres de chevalerie. A l'origine militaro-religieux, ceux-ci deviennent purement militaires puis accessibles aux serviteurs civils de l'État. Ils reprennent une hiérarchie «militaire», qui perdure. La décoration elle-même devient de plus en plus luxueuse au fur et à mesure de la montée en grade. Avec l'affaiblissement de la féodalité, une démocratisation des décorations se remet progressivement en place à partir du XVIIIème siècle. A nouveau basée sur les mérites respectifs de chaque soldat, elle sera mesurée à l'aune de sa longévité dans la carrière militaire, sa présence sur un théâtre d'opération ou l'accomplissement de coups d'éclat.

La symbolique religieuse des décorations militaires européennes se retrouve dans le dessin des médailles en forme de croix ou d'étoile. Les références à la Rome antique sont omniprésentes dans les décorations actuelles, aussi bien au niveau de la dénomination (« Légion »), que celui des inscriptions, souvent en latin, sur la médaille ou certaines parties du dessin, avec la présence de glaives, palmes ou feuilles de chêne ou de laurier. Le ruban est souvent vert, pourpre ou or.

DOSSIER

L'AMIRAL GUÉPRATTE (1856-1939)

Fondateur de l'ANCGVM

Le vice-amiral Paul Guépratte, grand officier de la Légion d'Honneur, est le fondateur de «l'Association nationale des croix de guerre». Par la suite, celle-ci accueillera les titulaires de la croix de la Valeur militaire, créée en 1956, et adoptera le sigle actuel d'ANCGVM.

Petit-fils d'amiral et fils de capitaine de vaisseau, Paul Guépratte entre à l'École navale le 1er octobre 1871. Aspirant le 5 octobre 1874, il embarque en 1875 sur la corvette cuirassée *Reine-Blanche,* passe en 1876 sur l'aviso à hélice *D'Estaing*. Enseigne de vaisseau le 1er décembre 1877, il embarque sur le croiseur *Duchaffault,* puis sur la corvette école *Favorite*. A la sortie de l'École de défense sous-marine de Rochefort en 1884, il est breveté torpilleur. Affecté dès 1885 sur le cuirassé *Amiral-Dupré*, il prend son premier commandement en 1889 avec le contre-torpilleur 23. Il passe second sur le croiseur *Forfait* en 1891 et devient commandant du *Caronade* dans la division navale d'Indochine qui participe aux opérations contre le Siam entre mai et octobre 1893. Capitaine de frégate le 10 mai 1897, il est second du cuirassé *Bouvet* en cours d'achèvement, puis intégré à l'escadre de la Méditerranée. Sous-directeur des défenses sous-marines en 1900 à Brest, il repart dans le Bosphore commander le contre-torpilleur *Vautour* entre 1901 et 1902. En mai 1902 il est nommé chef de la deuxième section de l'état-major à l'arrondissement maritime de Brest.

Nommé capitaine de vaisseau le 5 février 1904, il participe aux manœuvres de l'escadre en Méditerranée en 1905 en tant que commandant du cuirassé *Jeanne-d'Arc*. En 1908 il commande le 2ème dépôt des équipages et participe en 1909 à la mise au point du croiseur cuirassé *Edgar-Quinet.* Contre-amiral en 1915, il commande la division de complément de l'armée navale franco-britannique, envoyée dans le détroit turc des Dardanelles (25 avril 1915 - 9 janvier 1916). Le 18 mars, il entre le premier dans le détroit. Mais son bâtiment est gravement endommagé. En outre, le *Bouvet* heurte une mine et fait naufrage. Relevé de son commandement en mai, il est nommé préfet maritime à Bizerte. A propos de l'expédition des Dardanelles, Winston Churchill, à l'époque ministre britannique de la Marine, écrira de lui : «*Pour votre part vous avez fait honneur à une opération de guerre, qui aurait changé l'histoire du monde, si elle avait été menée avec une résolution égale à la vôtre*». Il sera élu député du Finistère de 1919 à 1924.

CRÉATION DE LA CROIX DE GUERRE

La marque du courage

La première guerre mondiale était soumise, en matière de récompense pour faits d'armes, aux pratiques en vigueur : la Légion d'Honneur, tout juste centenaire, et la Médaille militaire, créée sous le Second Empire. Ces décorations, étaient complétées par un système de citations à l'ordre du jour publiées au* Journal Officiel, *qui permettait de porter à la connaissance des troupes et de la nation les actes destinés à être « cités » en exemple. Cependant, dès les premiers jours du conflit, la violence des combats liée notamment à l'application de la tactique de « l'offensive à outrance », donna lieu à d'innombrables actes d'héroïsme. Le besoin se fit alors sentir de créer une nouvelle décoration.

Pour y répondre, certaines unités prirent l'initiative de faire porter un signe distinctif aux soldats cités.

UNE IDEE ORIGINALE

On attribue généralement au général Boëlle, commandant le IVème Corps, l'initiative de cette idée. Il la confia au sénateur Emile Cauvin, qui s'en fait immédiatement le défenseur devant le Sénat en posant la question suivante lors de la séance du 9 novembre 1914 : « *Ne pourrait-on pas instituer une récompense qui pourrait être largement accordée, car la dépense en serait peu élevée, pour mettre en relief les combattants qui seraient à donner en exemple à leurs camarades* ?» Mais le ministre de la Guerre, Millerand, refuse. Deux écoles vont désormais s'affronter autour de cette idée : celle des hommes et des chefs confrontés aux réalités du combat, soutenues par les parlementaires anciens combattants de 1870 ou combattants de 1914, et celle du ministère et de ses fonctionnaires, prudemment réfugiés à Bordeaux au début de la guerre. Puisque la voie réglementaire ne débouche pas, le général Boëlle décide de contourner l'obstacle du ministère. Il saisit l'opportunité d'une visite sur le front de celui qui est alors considéré comme le chantre du patriotisme français, Maurice Barrès. Écrivain, journaliste, député et académicien, Maurice Barrès fait en effet autorité dans le monde politique et signe chaque jour un éditorial du journal *L'Écho de Paris*.

Après avoir soutenu par ses écrits et ses déclarations l'entrée en guerre et les premiers affrontements, Barrès, mesurant l'ampleur du conflit et sa durée vraisemblable, a en effet entrepris, depuis le début du mois d'octobre 1914, d'aller à la rencontre des soldats déjà pétrifiés dans la boue des premières tranchées. Il prend la mesure de leurs souffrances, même lorsqu'ils ne combattent pas. Cet intérêt de Barrès pour le sort du troupier s'enflamme encore davantage lorsque le général Boëlle, le recevant à son P.C. le 16 novembre, lui parle de la nécessité d'instituer une nouvelle forme de récompense, sous la forme d'une médaille. D'autant que l'idée ne lui est pas tout à fait étrangère. Dès le tout début de la guerre, son ami Driant, également député, a évoqué avec lui les réflexions menées à ce sujet par le général Boulanger, lorsqu'il était ministre de la Guerre.

Le général Boulanger voulait en effet créer quelque chose qui permette de récompenser les plus braves au combat. Driant, qui était alors son aide de camp, avait ainsi été amené à ébaucher un vague projet et à dessiner un insigne, qui aurait comporté un petit glaive à épingler sur la poitrine, portant l'inscription « France » sur la garde. Mais l'idée en était restée à ce stade. Se faisant le porte-parole du projet, Barrès

mène alors une vigoureuse campagne dans la presse. Dans *L'Écho de Paris*, il plaide en faveur de cette récompense en intitulant son éditorial du 27 novembre « Une médaille de bronze pour les braves » : « *Je demande la création d'une nouvelle récompense militaire, d'une médaille de bronze pour que le chef puisse décorer ses plus braves soldats sur le champ de bataille, après chaque affaire...[...] Nous voudrions quelque chose d'analogue à la croix de Fer dont dispose l'empereur allemand pour récompenser le courage du soldat sur le champ de bataille : une médaille du mérite militaire, une médaille de bronze* ». Il publie ainsi une dizaine d'articles insistant sur la nécessité « *que celui, qui se dévoue à la Patrie, reçoive d'elle un signe et que la France lui dise :* Je te voyais dans ton sacrifice ».

Le lieutenant-colonel Driant sur le front, au bois des Caures, en janvier 1916.

LE PROJET INITIAL

C'est dans ce contexte que, le 23 décembre 1914, le député Georges Bonnefous dépose un projet de loi signé par 66 autres députés, de toutes tendances. La proposition de loi prévoit de créer une médaille dite de la « Valeur militaire », destinée à matérialiser les citations. C'est à Emile Driant, membre de la commission de l'armée, qu'est alors confié, le soin d'être le rapporteur devant la Chambre des députés, du projet de loi dont il avait été l'un des initiateurs. Driant est en outre tout désigné pour jouer ce rôle de porte-parole des combattants, puisqu'il exerce un commandement au front. Bien que député et en conséquence non mobilisable en raison d'une part de son âge et d'autre part de son mandat parlementaire, Driant était en effet, depuis le début de la guerre, à la tête d'un groupe de deux bataillons de chasseurs à pied, avec lesquels, dès le 1er septembre 1914, il avait été cité à l'ordre de l'armée et promu officier de la Légion d'Honneur pour avoir, à Gercourt, « *conduit une contre-attaque en marchant plus d'une heure sous un feu violent d'artillerie lourde, enlevant la position avec entrain et vigueur, malgré le tir ininterrompu des mitrailleuses.* » Ainsi était l'homme et le chef de guerre qui, mieux que personne, savait ce que représentaient ces actes de bravoure quotidienne qu'exige le combat. Mais s'il avait été lui-même récompensé, il ressentait pleinement la difficulté de faire partager cette récompense à ses hommes, qui s'étaient tous aussi vaillamment comportés que lui. C'est pourquoi il répond à la demande de Barrès : «*Si j'ai adopté avec tant de joie l'idée de votre médaille, c'est qu'elle fournirait à nos chefs un incomparable levier pour donner à nouveau l'élan.*» Driant accepte de se charger du rapport que la Commission de l'armée doit soumettre à la Chambre. Son nom, sa vaillance, son expérience et son rôle de combattant en première ligne, lui apportent une autorité à laquelle ses collègues ne peuvent rester insensibles.

Carton manuscrit de Driant, présentant le modèle original de « La croix de Guerre, telle que je l'avais conçue comme rapporteur de la loi et en collaboration avec le grand chancelier de la Légion d'Honneur, telle aussi que la Chambre l'avait acceptée. Mars 1915 – Emile Driant »
Il s'agit du modèle avec couronne de lauriers, réalisé par Charles Cousin.

LE RÔLE DE DRIANT

Le lieutenant-colonel Driant est en effet une personnalité de l'époque, très activement engagé au service de son pays, dans tous les domaines où il s'exprime. Après avoir quitté l'armée en 1905, au terme d'une carrière de trente années de service, il s'est tourné vers la politique pour soutenir son idéal et a été élu, en 1910 puis de nouveau en 1914, en qualité de député de Nancy. Animé d'un patriotisme sans concession, Driant s'est investi dans tout ce qui pouvait contribuer à provoquer un redressement moral et militaire de la France à la veille de cette guerre, dont il avait le pressentiment et que son excellente connaissance de l'Allemagne lui faisait redouter. Possédant une foi ardente dans l'idéal républicain, admirateur passionné du Premier Empire, historien curieux des découvertes modernes de son siècle, Driant connaît également une véritable notoriété grâce à ses talents d'écrivain. Son œuvre, destinée principalement à la jeunesse, se caractérise par le culte de la patrie, la noblesse des motivations et des sentiments et la rigueur des principes moraux. Enfin, depuis le mois d'août

Quelques projets de croix de Guerre.

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

1914, le lieutenant-colonel Driant a déjà eu l'occasion de prouver sa valeur et son courage. C'est donc sous cette triple auréole de député, d'écrivain célèbre et de combattant, qu'il prend la parole, au cours de la séance du 18 janvier 1915, pour présenter le rapport de la commission de l'armée au sujet de la proposition de loi déposée quelques semaines auparavant par le député Bonnefous.

Finalement, le 8 avril 1915, la loi est promulguée, dans les termes suivants :

« Loi du 8 avril 1915

Article unique – Il est créé une croix, dite « croix de Guerre » destinée à commémorer depuis le début de la guerre 1914-1915 les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de Terre et de Mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments. Jusqu'à la cessation de la dite guerre cette croix sera attribuée dans les mêmes conditions que ci-dessus, dans les corps participant à des actions de guerre en dehors du théâtre principal des opérations. Un décret réglera l'application de la présente loi. La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'État ».

Général (2S) Henry-Jean Fournier,
président de la promotion de Saint-Cyr
« Lieutenant-colonel Driant ».

Neufchâtel-sur-Aisne, ville natale de Driant, croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945

Petite bourgade d'environ 500 habitants, située à quelques kilomètres au Nord de Reims, Neufchâtel est la ville natale du lieutenant-colonel Émile Driant, qui fut le rapporteur de la Commission de la Chambre des députés, en 1915 pour la création de la croix de Guerre, dont il inventa alors le nom.

Par un curieux signe du destin, Neufchâtel-sur-Aisne est aussi l'une des 209 communes françaises à avoir reçu cette décoration à deux reprises. En 1920, la ville est décorée, comme la plupart des communes de l'Aisne qui se sont trouvées sur la ligne de front durant plusieurs années. Pour les souffrances et les dégâts subis, la ville de Driant reçoit la croix de Guerre 1914-1918 à l'ordre de l'armée. En 1948, elle reçoit la croix de Guerre 1939-1945, pour le rôle joué par le groupe « Liberté dans la résistance et la libération du pays », au prix de 9 fusillés et 18 déportés pour faits de résistance. Leurs noms sont gravés sur un monument, au cœur du village. Celui-ci possède également un musée consacré à Driant.

L'ANTIQUITÉ

Des mérites déjà reconnus

Dès l'Antiquité, les chefs et les souverains ont, d'une façon ou d'une autre, récompensé les hommes qui ont contribué à leurs succès militaires.

En Égypte, à partir du Moyen Empire (2106-1786 avant JC), les pharaons ont pour coutume de récompenser leurs sujets les plus remarquables. Honorer un soldat est, pour le roi, l'occasion de vérifier sa popularité. En jetant de l'or depuis son balcon à l'heureux élu, devant la foule qui se presse, il affiche sa magnificence et sa gratitude. Parfois, cette cérémonie se déroule dans l'enceinte du palais royal. Dans la grande cour, des ouvriers édifient un baldaquin en bois sculpté. Sur le socle, décoré de bas-reliefs, quatre colonnes supportent une plateforme recouverte d'un toit pour protéger du soleil. Le pharaon emprunte un escalier encadré de sphinx à tête de faucon pour aller s'asseoir sur le trône. Tout autour, les récompenses sont disposées sur des tables : objets en or, colliers, poignards d'apparat, coffrets, bijoux et statuettes en albâtre. S'il y a plusieurs élus, des officiers les conduisent l'un après l'autre jusqu'au pied de l'estrade. Le pharaon dispense à chacun un mot ou une phrase pour saluer ses mérites. A ses pieds, les scribes notent scrupuleusement les noms des impétrants et établissent un inventaire précis de ce qui a été donné ce jour-là : objets en or, lingots d'or et d'argent, terres ou avancement.

Le pharaon Horemheb (XIIIème siècle avant JC), qui porte les colliers d'or des généraux vainqueurs, honore un soldat. (Tombeau de Saqqarah, Égypte)

En Grèce, les couronnes constituent les principales récompenses du combattant, notamment à Athènes.

En Gaule, les guerriers les plus méritants arborent un torque (collier) en or autour du cou ou des bracelets.

ROME

Dans la Rome républicaine (IIIème-Ier siècle avant JC), la gradation des récompenses est beaucoup plus élaborée. Selon l'historien romain Polybe, lorsqu'un soldat s'est particulièrement distingué pendant une bataille, son général le fait venir sur le front des troupes et rappelle son acte de bravoure de façon élogieuse. L'impétrant reçoit un harnais d'honneur pour un cavalier ou une lance d'honneur pour un fantassin. Plus tard, les récompenses varient : torques d'or et d'argent portés au cou, ou autour de la poitrine ; bracelets en spirale (armillae); médaillons d'or ou d'argent sur la poitrine (phalera) ; aigrettes ou cornes arborées sur les casques (cornicula) ; agrafes (fibulae). Les récompenses les plus importantes, consistent en couronnes (coronae) : « vallaire » (vallaris ou castrensis), pour le soldat qui a escaladé le premier le retranchement ennemi ; « murale » (muralis) pour celui qui entre le premier par escalade dans une ville ennemie ; « navale » (classica ou navalis) pour le

matelot monté le premier à l'abordage d'un navire ennemi. Ces trois ornements en or sont cependant moins prestigieux que la couronne d'olivier (oleagina), destinée à l'officier qui a contribué à la victoire, ou celle de chêne ou « civique » (quernea ou civica), la plus élevée des récompenses militaires. Décernée à celui qui a sauvé la vie d'un Romain et tué son adversaire, cette dernière porte l'inscription : « *Ob civem servatum* » (Il a agi en citoyen). Selon Pline l'Ancien, le récipiendaire est exempté de toutes les charges publiques, prend place parmi les sénateurs et fait même profiter son père de tous ces avantages. Enfin, comme récompenses particulières des généraux, il faut citer la couronne de « siège » (obsidionalis), faite de gazon et offerte par l'armée romaine au général qui a contribué à la libération d'une ville assiégée.

Une dernière récompense pouvait être, pour un ancien combattant issu d'un pays conquis, l'acquisition de la citoyenneté romaine à l'issue de son engagement dans l'armée romaine. Une inscription en ce sens figure dans le mausolée de Glanum (Saint-Rémy de Provence) : « *Sex*(tus) *M*(arcus) *L*(ucius) *Ivlii C*(aii) *F*(ilii) *Parentibvs Svis* » (Sextus, Marcus et Lucius, fils de Caius Julius, à leurs parents). Julius indique que les défunts sont des Gaulois, dont un ancêtre a acquis la citoyenneté romaine en servant probablement sous Jules César ou, éventuellement, l'empereur Auguste. Selon l'usage, cet ancêtre a pris le nom de famille de celui qui lui a accordé la citoyenneté, soit Julius dans ce cas. Lors d'un « triomphe », le général vainqueur défile à la tête de ses troupes. Il en existe plusieurs sortes, dont le plus important est le triomphe « curule ». Tout général ayant obtenu un triomphe avait le droit de porter la toge rouge brodée d'or. **Dans la Rome impériale**, à partir d'Auguste, le triomphe est réservé seulement à l'empereur et aux membres de sa famille. Le cortège du triomphe commence par un défilé de chars remplis de butin (œuvres d'art, monnaies et armes). Puis, marchent les sénateurs, suivis des chefs vaincus avec leurs familles. Sous les acclamations du public, la parade se poursuit avec le « char triomphal », tiré par quatre chevaux. S'y tient, debout, le général vainqueur (imperator), couronné de lauriers (symbole de victoire) et le visage peint au minium, couleur du feu de la foudre de Jupiter. Enfin, les légionnaires, sans armes et couronnés de lauriers et de feuilles de chêne, ferment la marche. Un monument est parfois érigé pour pérenniser l'événement : « arcs de triomphe » des empereurs Titus et Constantin, près du Colisée, ou « colonne » de Trajan. **Chez les Huns** (Vème siècle après JC), le guerrier est récompensé en fonction de son statut social et de son « palmarès ». Il peut ainsi profiter de deux procédures : le témoignage d'un autre guerrier Hun déclarant devant ses chefs « *Je l'ai vu tuer un ennemi* » ; récupération, sur les cadavres ennemis après la bataille, des flèches portant ses marques personnelles pour comptabiliser les morts de son fait.

Triomphe de Titus et de son père Vespasien (70-71 après JC), tableau de Giulio Romano qui a omis de peindre les visages des triomphateurs en rouge, couleur de la foudre jupitérienne. (Louvre, 1537)

Du Moyen-Age à Louis XIV

La Noblesse avant tout

Pendant la période de désordres et de troubles consécutifs à l'effondrement de l'Empire Romain, le système de récompense hérité de la Rome antique disparaît. Lui est substituée alors une échelle de récompenses construite autour de la mise en place de la société féodale par les souverains carolingiens.

Parmi les récompenses, il y eut, pour les écuyers, l'adoubement sur le champ de bataille comme François Ier par Bayard après Marignan (1515). Un autre privilège fut de pouvoir porter les armoiries du roi sur une partie de leur blason. Jean le Laboureur et Nicolas Grille écrivaient en 1657 que : « *Nos rois ont souvent accordé des fleurs de lys à quelques-uns de leurs sujets pour récompense de leurs grands services, qu'on ne les distribuoit que pour d'illustres considérations et c'est là le sujet de deux fleurs de lys de gueules dans l'écu de la Maison de Budé* ». Un autre exemple de cette pratique fut le privilège accordé par Philippe-Auguste, à Bertrand de La Tour deuxième du nom, qui prit son parti contre Richard Cœur-de-Lion lors de la troisième croisade. Au sein de la chevalerie plusieurs grades existaient. Selon le généalogiste d'Hozier (1629), un certain Fiacre de Combauld, chevalier du Bourbonnais, fut fait chevalier banneret par Saint Louis en 1270 « *ce qui est cause que lui et tous ses descendants ont eu le droit de porter leurs armes en bannière, qu'ils portoient auparavant en écu, et de les coronner d'un cercle à trois perles* ». L'attribution d'un fief pouvait être considérée aussi comme une récompense pour un bon combattant, tout comme les avantages qui y étaient attachés ! Ainsi certains fiefs qui étaient à l'origine des seigneuries furent-ils transformés au fil du temps en comté, puis duché. C'est le cas des fiefs de Randan et de Montpensier en Auvergne. Parallèlement, nombre de princes créèrent des Ordres de chevalerie, afin de récompenser ou s'attacher la fidélité de leurs vassaux. Ceux-ci faisaient référence au niveau de leur intitulé et de la symbolique, soit à la religion chrétienne (Ordre de Saint Michel créé par Louis XI ou Ordre du Saint-Esprit créé par Henri III), soit à la mythologie gréco-romaine (Ordre de la Toison d'Or à ses débuts), soit à la cosmologie (Ordre de l'Etoile créé par Jean le Bon), soit enfin à un animal qui caractérisait le créateur de cet Ordre (Ordres du Porc-Épic, du Loup, du Lévrier et de l'Hermine).

LES ORDRES

L'Ordre de la Toison d'Or en est indéniablement un des plus anciens et des plus illustres. Fondé par Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, le 10 janvier 1430, le jour de son mariage célébré à Bruges avec

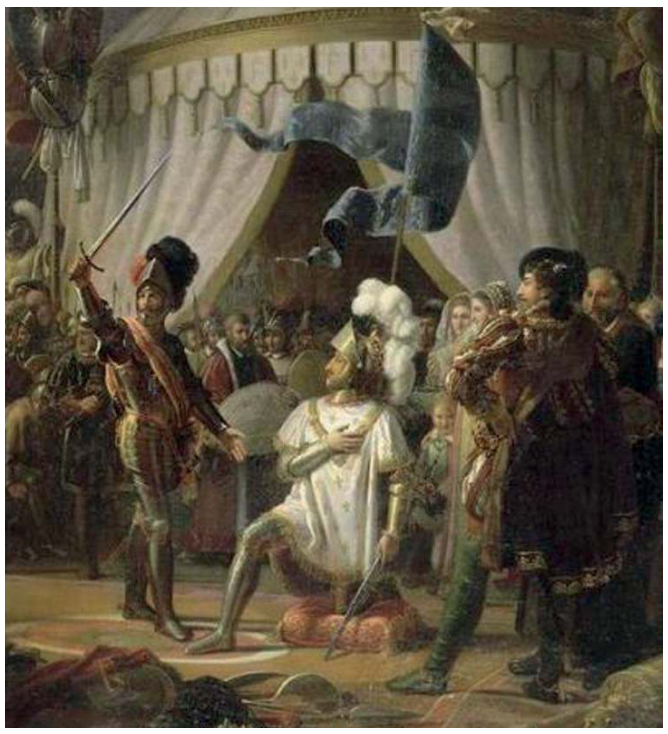

Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, adoube son roi François 1er, après la victoire de Marignan (1515).

l'infante Isabelle du Portugal, ses insignes consistaient en un collier d'or, composé d'une succession de « briquets » alternant avec des pierres environnées de flammes, auquel est appendue une dépouille de bélier d'or. Les statuts écrits décrivaient les devoirs et obligations de ses membres ; il était de la même manière dédié à un saint patron : l'apôtre Saint André. Il devait exalter l'esprit chevaleresque. Son but principal était la gloire de Dieu et la défense de la religion chrétienne, comme le rappelait l'inscription figurant sur le tombeau du duc à Dijon : « *Pour maintenir l'Église qui est de Dieu maison, J'ai mis sus le noble Ordre, qu'on nomme la Toison* ». Au début, la symbolique faisait référence au mythe grec : « *Cette toison appartenait au bélier ailé sur lequel Phrixus et Hellé passèrent la mer, et qui devint la propriété d'Aiêtês, roi des Colchiens. Lorsque Jason, fils d'Eson, roi d'Iolcos réclama le trône paternel à son oncle l'usurpateur Pélias, celui-ci peu empressé de lui rendre, le chargea d'aller quérir la Toison d'Or en Colchide. Jason organisa alors l'expédition des Argonautes et s'en empara* ». Mais, très rapidement la symbolique biblique devait prévaloir sur la légende païenne et, dès la fin du règne de Philippe le Bon, l'évêque Guillaume de Filastre, qui fut chancelier de l'Ordre, ne trouvait pas moins de 6 toisons, celle de Jason, de Gédéon, de Jacob, de Mesa, de Job et de David, correspondant chacune à une vertu que devait posséder tout bon chevalier. L'Ordre de la Toison d'Or comptait à ses débuts 24 chevaliers pour atteindre 50 à partir de 1516. A ceux-ci s'ajoutaient 4 officiers, un trésorier, un héraut d'armes, un chancelier et un greffier. Après le Moyen-Age, les décorations prévues par ces Ordres, lorsqu'elles étaient attribuées à des militaires, l'étaient presque exclusivement à des officiers.

L'Ordre de Saint-Louis.

LOUIS XIV

Après une tentative de transformation des Ordres de Saint Lazare et du Mont-Carmel (remontant à 1200) en pensions destinées à récompenser les officiers âgés (1671), Louis XIV créa en 1693 l'Ordre de Saint Louis. Ce dernier comportait trois grades : chevalier, officier et commandeur. L'Ordre de Saint Louis fut imité à l'étranger : Ordre de l'Épée en Suède (1748), de Saint-Georges en Russie (1769) ou par la création de sections militaires conférées également à des civils, comme l'Ordre du Mérite en Prusse (1740). Il suscita également l'adaptation d'Ordres anciens à des fins de récompenses militaires : Ordre du Danebrog au Danemark, de Saint Maurice et de Saint Lazare au Piémont. En France, l'Ordre de Saint Louis finit par récompenser l'ancienneté des services. En 1781, une ordonnance établit que, pour obtenir la croix sans avoir à son actif des services exceptionnels, il fallait 18 ans de services ininterrompus à un colonel, 24 à un lieutenant-colonel, 26 à un capitaine, 28 à un lieutenant, sous-lieutenant ou enseigne. Les années de service dans le rang comptaient aux officiers à raison d'une année pour 2 ans effectifs et les années de campagne comptaient double. Les sous-officiers et les soldats ne pouvaient obtenir la croix que pour des actions d'éclat.

De Louis XV à l'Empire

Vers la démocratisation

A l'élitisme affiché et revendiqué de la période précédente, va se substituer un processus de démocratisation de la décoration, qui trouvera son aboutissement dans la création de la croix de Guerre.

C'est indéniablement à partir du règne de Louis XV que le processus de démocratisation des décorations militaires va s'amorcer. Le 10 mars 1759, le roi crée « l'Institution du Mérite Militaire » pour récompenser les officiers protestants qui servaient en France. Par la suite, cet Ordre sera également ouvert aux officiers musulmans de nationalité française par l'ordonnance du 20 novembre 1814 de Louis XVIII. L'organisation de l'Ordre est identique à celle de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, à savoir 3 grades : chevalier, commandeur et grand-croix. Toutefois, le roi n'en est pas le grand-maître. La marque distinctive de cet Ordre est une croix d'or, émaillée à huit pointes pommetées d'or et anglée de quatre fleurs de lys d'or. A l'avers, elle est chargée au centre d'un écusson de gueules (rouge), représentant une épée en pal, la pointe en haut, et environnée de la légende : « *Pro virtute bellica* » (pour les vertus guerrières). Au revers, figure une couronne de laurier avec les mots : «*Ludovicus XV instituit 1759*» (Louis XV l'a institué en 1759). Les récipiendaires de la grand-croix la portent brodée en or sur l'habit et le manteau. A l'instar des commandeurs, elle est attachée à un large ruban bleu moiré et placé en écharpe. Les chevaliers portent la croix à la boutonnière de l'habit, attachée à un petit ruban bleu. Dans un mémoire daté de 1761 et intitulé « Moyens d'empêcher la désertion », le lieutenant de la maréchaussée de la Balme écrit : « *Le Français est naturellement affectionné à son Roy, fait pour la guerre, capable d'affronter les plus grands dangers et de supporter les plus grandes fatigues, pourvu que les dangers et les fatigues lui présentent une perspective honorable. Né libre et fait pour l'estre par sa grande légèreté, tout ce qui a l'air de servitude le rebute et le décourage : mais sçait on le prendre par le point d'honneur, il en devient alors esclave sans qu'il paroisse s'en doutait* ». Ainsi, il souligne «*combien l'état retireroit de profit à créer en faveur du soldat une marque d'honneur* ». Il défend ainsi la création d'une décoration pour les soldats, à l'image de la croix de Saint Louis qui a été créée en 1693 pour récompenser les officiers. Promulguée sous le ministre de la guerre Monteynard, l'ordonnance du 16 avril 1771, mettant en place la vétérance, est une application de cette idée de récompense. Dorénavant, les soldats qui ont accompli trois engagements seront décorés d'une plaque et investis du droit de porter l'épée pour le reste de leur vie. C'est le médaillon des deux glaives, plus couramment appelé « médaillon de vétérance », institué le 16 avril 1771. Son but était de favoriser les sous-officiers et les militaires du rang, qui ne peuvent recevoir l'Ordre de Saint Louis ou l'institution du Mérite Militaire, pour les inciter à se rengager dans l'armée. Le médaillon est accordé après 24 ans de service. Il ouvre droit aux exemptions de l'impôt de la taille (comme les nobles), des corvées et du logement des troupes. Le médaillon est remis lors d'une cérémonie, où le titu-

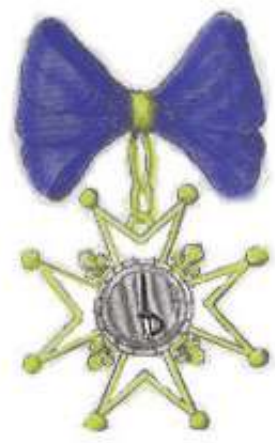

L'Institution du Mérite Militaire (1759).

laire prête serment de fidélité au roi. D'abord brodé sur l'uniforme, il sera ensuite réalisé en métal et porté de la même manière que l'Ordre de Saint Louis. En cas de service particulièrement long, le médaillon pouvait être double pour récompenser 48 ans de service ou triple pour 72 ans de service. Un seul militaire a reçu le triple médaillon : Jean Thurel (1699-1807), engagé à 17 ans et mort à 108 ans ! Très populaire dans l'armée, le médaillon est conservé à la Révolution.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

En 1791, une « Décoration Militaire » fut créée par l'Assemblée Nationale Constituante entraînant la suppression des Ordres militaires de l'Ancien Régime et l'interdiction du port de leurs insignes. Le décret du 1er janvier 1791 supprime l'Ordre de Saint Louis et l'Institution du Mérite Militaire. Ils sont remplacés par une seule et même distinction : la « Décoration Militaire ». L'article premier de ce décret précise que « *la Décoration Militaire sera accordée aux officiers de toutes armes et de tous les grades à vingt-quatre ans de services révolus* ». Cette nouvelle décoration ne fait plus référence à la religion, alors que la croix de Saint Louis était réservée aux officiers catholiques. L'insigne décerné reste toutefois la croix de chevalier de Saint Louis. Le 30 juillet 1791, la Constituante supprime tous les Ordres de chevalerie et interdit le port de leurs décorations et leurs mentions sur les actes officiels. Le décret précise : « *Les militaires pourront continuer de porter et de recevoir la Décoration Militaire existante* ». Par le décret du 26 septembre 1791, le serment au roi exigé aux récipiendaires est définitivement abandonné, effaçant ainsi le dernier symbole d'un Ordre de chevalerie féodale. L'Assemblée Législative projette de démocratiser la « Décoration Militaire» en l'accordant en fonction de la valeur militaire et jusqu'au simple soldat. Ainsi, le 31 mai 1792, le député Thomas François de Treil de Pardailhan défend la création d'une récompense militaire accordée à tous ceux qui se distingueront à l'armée, quel que soit leur grade. Cette médaille aurait figuré « *deux branches de laurier, formant une couronne civique* ». Le 21 septembre 1792, la monarchie est abolie par la Convention. La « Décoration Militaire», qui reste l'héritière de l'Ordre de Saint Louis, est supprimée par le décret du 15 octobre 1792, après avoir été décernée à 5.424 soldats. Par la suite, le médaillon aux deux glaives devient la seule décoration française attribuée aux soldats comme aux officiers. Bien qu'aucun texte de loi ne mentionne sa suppression, le médaillon ne semble plus avoir été décerné depuis 1795. Le 19 mai 1802, Napoléon Bonaparte crée l'Ordre national de la Légion d'Honneur. Mais ceci est une autre histoire...

Jean Thurel (1699-1807), seul récipiendaire du triple « médaillon de vétérance » de l'Ancien Régime et...de la croix de chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur !

DANS LES LIVRES

LECLERC, DU HÉROS DE GUERRE AU DIPLOMATE

par Karine Donate

De son vrai nom Philippe de Hautecloque, le futur maréchal Leclerc naît le 22 novembre 1902 au château familial de Belloy-Saint-Léonard (Somme). Son père, dont il héritera du titre de comte, est maire du village et s'engage comme simple soldat en 1914. Deux de ses oncles et un cousin meurent au combat la même année. Philippe reprend le flambeau et choisit la carrière militaire, qui sera brillante et mouvementée. Entré 5ème à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1922-1925), major de sa promotion à l'École d'application de la cavalerie de Saumur (1926), il sera reçu premier à l'École de guerre (1938). Entretemps, il épouse Marie-Thérèse de Cargan, dont il aura 6 enfants. Cette nombreuse famille sera un motif suffisant pour obtenir un laisser-passer de la Kommandantur allemande... pour la rejoindre en zone libre fin juin 1940. A l'occasion de son mariage, son père lui offre le château de Tailly, nom qu'il donnera à son char en 1944 à la tête de la 2ème Division blindée (DB). Affecté à Trèves (1924-1926), il perfectionne son allemand, qui lui servira lors de son évasion en 1940. Il y apprend aussi des rudiments d'arabe en vue d'une affectation au Maroc (1926-1931), où il recevra le baptême du feu et y contractera le paludisme, dont il souffrira toute sa vie. Instructeur à Saint-Cyr (1931-1933), il profite des vacances estivales pour s'y rendre à nouveau et... remplir une mission de nuit qui lui vaut une citation à l'ordre de l'armée ! Blessé et fait prisonnier en juin 1940, il s'évade et décide de rejoindre le général De Gaulle en Angleterre. Après un périple par Bayonne, Perpignan, Madrid et Lisbonne, il se présente à lui le 25 juillet à Londres sous le pseudonyme de « François Leclerc », qui le fera entrer dans l'Histoire. Envoyé en Afrique occidentale, il parvient à rallier les colonies des Cameroun, Tchad et Congo à la France Libre en 6 jours. Nommé gouverneur militaire du Tchad, le colonel Leclerc lance un raid victorieux sur Koufra, oasis fortifiée par l'armée italienne. Le 2 mars 1941, il fait prononcer à ses troupes le fameux serment : « *Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg* ». La colonne Leclerc se transforme en «2ème DB» au Maroc en 1943, libère Paris le 25 août 1944 et honore son serment le 24 novembre. Nommé à la tête du Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient en Indochine en juin 1945, le général Leclerc cosigne l'acte de capitulation du Japon à Tokyo le 2 septembre. Le même jour à Hanoï, Ho Chi Minh déclare l'indépendance du Viêt Nam. Pour rétablir l'autorité française, Leclerc va nettoyer la région du Sud de Saïgon des rebelles Viët-minh et trouver une solution diplomatique pour lutter contre la présence massive de l'armée chinoise au Nord. Nommé inspecteur de toutes les forces militaires en Afrique du Nord le 12 avril 1947, il meurt dans un accident d'avion à Colomb-Béchar le 28 novembre. Après des obsèques nationales le 8 décembre à Paris, il est inhumé aux Invalides. Il sera élevé à la dignité de maréchal de France à titre posthume en 1952. **Loïc Salmon**

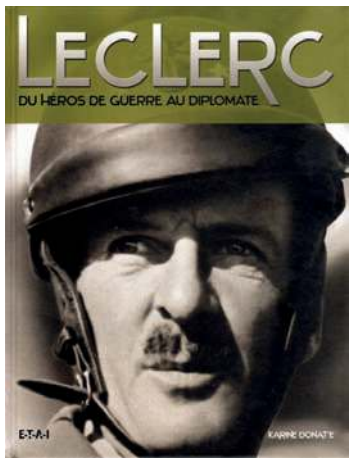

Éditions E-T-A-I/192 pages

DANS LES LIVRES

LES RÉGIMENTS DE CHARS DE LA 2ÈME DB

par François de Lannoy

Cet ouvrage retrace l'histoire détaillée de toutes les unités de la 2ème Division blindée du général Leclerc pendant la seconde guerre mondiale. La croix de Lorraine figure sur leur insigne, par opposition à la croix gammée allemande. En 1944, l'armée française renaît en Afrique du Nord, sous l'impulsion du général Giraud. Sont créées 3 divisions blindées (DB) équipées de matériels américains et articulées en groupements tactiques, composés de chars, d'infanterie et d'artillerie. Leclerc va transformer sa troupe de 3.000 hommes et 700 véhicules à bout de course en une DB de 15.000 hommes, pour participer à la libération de la France, comme le souhaite le général De Gaulle. Les régiments de chars de la 2ème DB s'entraînent huit mois au Maroc puis rejoignent l'Angleterre. Ils débarquent en Normandie sur la plage d'Utah Beach, entre les 1er et 3 août 1944. Au prix de pertes importantes en hommes et en matériels, ils contribuent à sécuriser l'avance des forces américaines, sur la Loire et en Bretagne, et à obliger les troupes allemandes à se concentrer dans la région de Falaise, où elles seront anéanties par l'aviation alliée. La 2ème DB a été engagée en Normandie en vue de libérer Paris. En effet, en décembre 1943, De Gaulle avait nommé Leclerc gouverneur militaire de Paris par intérim jusqu'à l'arrivée du général Kœnig, pour contrôler les formations de la Résistance armée (Forces françaises de l'intérieur et Francs tireurs et partisans) de la capitale et y restaurer l'autorité de l'État. Pendant des accrochages brefs mais très violents, les régiments de chars, guère habitués au combat de rues, subissent encore des pertes sensibles. Les blindés constituent en effet des cibles faciles pour les canons allemands, bien camouflés et répartis dans la banlieue Sud. En outre, beaucoup de chefs de char, sortis trop tôt de leur tourelle, ont

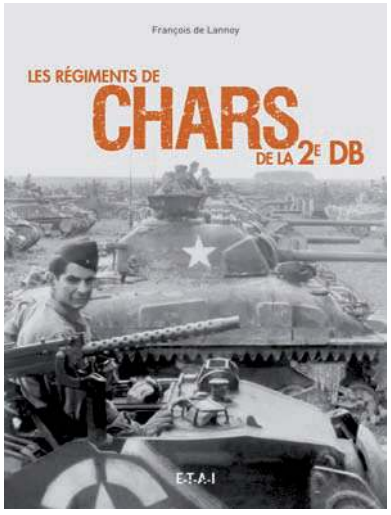

été tués par des tireurs d'élite. Dans ses mémoires, le général américain Bradley écrira que l'avance de la 2ème DB a été ralentie par la population française enthousiaste « *à grands renforts de vin et de liesse* ». Après Paris, Leclerc veut libérer Strasbourg, avec l'appui du chef de la France Libre et pour honorer le serment de Koufra. Le succès de la campagne de Lorraine est dû à plusieurs raisons : coopération interarmes (aviation, artillerie, infanterie et chars) ; préparation minutieuse des opérations ; grande latitude d'action laissée aux chefs d'unités blindées. La prise de Strasbourg, qui forgera la légende de la 2ème DB, connaît un grand retentissement en France et améliore sa réputation auprès du commandement américain. La démonstration, par Leclerc, de l'importance de la cavalerie blindée dans l'exploitation du succès devient une référence... qui sera étudiée dans toutes les Écoles de guerre ! Réclamée à nouveau en Lorraine puis en Alsace par le général américain Patton, la 2ème DB y est engagée en ordre dispersé et subit de lourdes pertes. En Allemagne, elle ne progressera qu'en second échelon, contrairement aux 1ère et 5ème DB de la 1ère Armée du général de Lattre de Tassigny.

Loïc Salmon

Éditions E-T-A-I/192 pages/300 photos/42 €

Finistère - 29 - Brest

Visite du bâtiment d'essais et de mesures *Monge*

Lors de l'assemblée générale de la section du Finistère des Croix de guerre et de la valeur militaire, le capitaine de vaisseau Frédéric Benon, commandant du bâtiment d'essais et de mesures (BEM) Monge, *a invité le président de la section, Jean Quintin, et des membres à visiter son bâtiment.*

Le 17 juillet 2014, une trentaine de personnes se sont présentées à la coupée du *Monge* amarré dans la base navale de Brest. Grand bâtiment blanc, brillant dans sa gracieuse ligne en cette matinée ensoleillée, le *Monge* est un navire unique parmi l'ensemble des unités de la Marine nationale. La flamme verte qui flotte au mat de beaupré (avant du navire) indique que ce bâtiment est décoré de la croix de Guerre 1939-1945. Il porte le même nom que le sous-marin qui a coulé au combat en mai 1942, avec son commandant à bord mais après évacuation de l'équipage.

Visite du navire

Les visiteurs ont été accueillis en personne par le commandant, puis ils ont été dirigés en salle de conférences, où les principales caractéristiques du navire, ses capacités et ses missions, leur ont été présentées. En fin de matinée, la visite du navire vint clôturer cette matinée studieuse et très intéressante. La première découverte a été la vaste et majestueuse passerelle de navigation, dotée des équipements les plus récents.

Finistère - 29 - Brest

Juste après une agréable pause-café et à deux pas de la passerelle, l'immense pont des « aériens », baignant dans la lumière, était tout à fait propice à une pause-photo des visiteurs. Ensuite, ce fut la visite du Central Opérations/Régie, centre nerveux du bâtiment, où les écrans radar imposent de travailler dans une certaine obscurité. Il n'est pas difficile d'imaginer l'ambiance particulière d'intense concentration pouvant régner ici pendant le vol du missile, surtout pendant le court instant où il entre dans l'atmosphère à quelques kilomètres par seconde.

Enfin ce fut la visite de quelques locaux techniques puis du hangar hélicoptères.

On n'oubliera pas cependant de passer par le carré du commandant, où les grandes baies vitrées offrent une vue parfaite sur l'avant du navire, et plus encore sur l'océan jusqu'à l'horizon, tel qu'on peut l'imaginer, évidemment, lorsque le bâtiment navigue. Tout cela a fait rêver les visiteurs qui garderont la tête pleine de souvenirs.

Caractéristiques du *Monge*

Long de 266 m, le *Monge* déplace 26000 t et peut atteindre une vitesse de 16 nœuds (30 km/h), grâce à des moteurs diesel de 9000 cv. La production électrique de 7.200 KW est suffisante pour alimenter les nombreux appareils du bord. Quant à la taille du navire, imposante, elle permet d'accueillir sans problème deux hélicoptères et d'y loger 300 ingénieurs, techniciens et marins dans de bonnes conditions. Ce navire a été conçu et réalisé sous la responsabilité de la Direction des missiles et de l'espace, branche de la Direction générale de l'armement. Il a été construit à Saint-Nazaire avant de rejoindre Brest, où il a alors reçu tous les équipements radars et de mesures qui, installés sur toute la longueur du pont, lui confèrent un aspect unique. Les moyens de mesures ont pour but de suivre l'évolution des techniques, afin de répondre à la demande de mesures sur des missiles toujours plus performants. Il y a : 5 radars de trajectographie et d'analyse ; 1 station de télémesures ; des moyens optiques et optroniques ; des moyens aérologiques ; 1 centre de calcul et de programmation ; des moyens de transmissions spécifiques.

Ses missions

C'est fin 1992 que le *Monge* a effectué sa première mission opérationnelle en Atlantique. Le navire relève directement du chef d'état major de la Marine. Sa finalité est d'apporter son concours au développement de la force de dissuasion stratégique, en effectuant des mesures pendant la phase terminale du vol des missiles balistiques. Ces derniers sont tirés à partir du Centre d'essais des Landes ou à partir d'un sous-marin. Ces mesures, très précises, sophistiquées et variées, font appel à des technologies de radio, de radar, de l'infrarouge et des rayons lumineux. Elles visent, entre autres paramètres, à mesurer les capacités de pénétration des missiles vis-à-vis des dispositifs antibalistiques adverses.

Le capitaine de vaisseau (H) Riou,
***membre de la section et ancien commandant en second du* Monge**

Commandes de revues

Des exemplaires papier des revues, uniquement antérieures à celles des six mois précédant le numéro en cours, sont encore disponibles au siège national de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire.
Seuls les frais d'envoi sont à charge.

Les commandes doivent être adressées au secrétariat uniquement par écrit :
- soit par par lettre :
Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75700 Paris

- soit par par courriel :
ancgvm@sfr.fr

Gironde - 33 - Cabanac-et-Villagrains

Assemblée générale du 21 février 2015

La section des Croix de guerre et de la valeur militaire de Cestas et des Graves a tenu son assemblée générale, le 21 février 2015 à Cabanac-et-Villegrains.

Benoît Darbo, maire de Cabanac-et-Villagrains, accueille très chaleureusement, dans la salle des fêtes de la commune : Daniel Gyre, président de la section ; Rolland Dahan, président délégué au département ; Marcel Mascetti, 1er vice-président de l'UDAC ; Serge Sabourin représentant le maire de Cestas ; Germain Denys, président régional du Bataillon de Corée et l'ensemble des participants.

Après quelques mots de bienvenue, il présente en détail sa commune et nous souhaite d'excellents travaux. Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité. Les sortants sont réélus pour 3 ans. Roger Laville, vérificateur aux comptes, est réélu pour 1 an. Cette année sera commémoré, le centième anniversaire de la création de la croix de Guerre. A cette occasion, le président Gyre fait un exposé, très écouté et agrémenté d'un diaporama, sur l'offensive du général Nivelle, qui s'est déroulée dans la région de Reims, Laon et Soissons, à savoir la bataille du «Chemin des Dames» soldée par 134.000 pertes françaises.

Après l'assemblée générale, a lieu le défilé de l'ensemble des participants jusqu'au monument aux morts, avec lever des couleurs et dépôt de gerbe par le maire de la commune et le président de la section. Le recueillement à la mémoire des enfants de la ville morts pour la France est suivi d'un remerciement très chaleureux aux porte-drapeaux du Bataillon de Corée, des sections des Croix de guerre et valeur militaire de Bordeaux et de Cestas, de la Fédération régionale du Sud-Ouest des « Camarades de Combat » de Castres-Gironde, Portets et Cabanac et enfin de la FNACA.

Lors du vin d'honneur, le président Gyre remercie la municipalité de Cabanac, met à l'honneur Amar Hallad, qui s'est vu remettre la médaille fédérale des porte-drapeaux, avec étoile d'argent, de la Fédération Maginot, et rend ensuite un vibrant hommage à l'adjudant-chef Vincent Marine, ancien combattant d'Indochine et d'Algérie. Ce valeureux soldat est titulaire de 6 citations (4 pour la croix de Guerre TOE au titre de l'Indochine et 2 pour la croix de la Valeur militaire au titre de l'Algérie. En 1955, il a été décoré de la Médaille militaire à titre exceptionnel, pour faits de guerre, à l'âge de 23 ans, il faut le faire.

Le maire répond en insistant sur l'œuvre de mémoire et de paix des Croix de guerre et du monde combattant. Un excellent repas, fourni par M.Lacampagne (traiteur), réunit les autorités, les Croix de guerre, leur famille et leurs amis dans une chaude ambiance de convivialité et surtout de grande amitié.

De gauche à droite, l'adjudant-chef Vincent Marine, le président Daniel Gyre et Benoît Darbo, maire de Cabanac-et-Villagrains.

Daniel Gyre,
président de la section de Cestas et des Graves

Vendée - 85 - Les Sables-d'Olonne

Assemblée générale du 14 février 2015

La section de Vendée a tenu son assemblée générale le 14 février aux Sables-d'Olonne. Après le souhait de bienvenue aux adhérents et aux deux nouveaux membres, Pierre Corbière et Jean-Pierre Hue, le président félicite Paul Degras, nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Puis il fait le compte rendu de l'année passée où, avec le porte-drapeau et le trésorier, il a participé à toutes les manifestations patriotiques, commémoratives locales et départementales….en tout une bonne trentaine. Nous essayons d'être un peu partout pour représenter les Croix de guerre et de la valeur militaire. Un appel a été lancé pour un deuxième porte-drapeau, mais sans succès. Le président a également insisté pour que le recrutement continue. Deux fois par an, en mai et en octobre, nous organisons une rencontre autour du verre de l'amitié suivi d'un repas. Ces réunions ont toujours beaucoup de succès, car elles permettent de se retrouver et de resserrer les liens qui nous unissent. Après plusieurs votes, le bilan financier a été adopté et le conseil d'administration reconduit. La soirée s'est clôturée par un excellent repas.

Raymond Lacombe,
président

Bouches - du - Rhône - 13 - Marseille

Jean-Paul Gallimard, président de la section de Marseille, nous a fait parvenir cette photo de la remise des insignes d'officier de la Légion d'Honneur à Maurice Leblanc (assis dans le fauteuil bleu à gauche) par Jacques Licari (débout), président de la section 13 de l'Association des plus grands invalides de guerre.

CARNET

DÉCÈS

Section de Cestas et Graves

Marcelle BRIGNON

Paul FAUBET

Section de Haute-Savoie

François NOIR

Francis PERNET-MUGNIER

Section du Loir-et-Cher

Pierre LAMISCARRE

Georges PIGOREAU

Section de la Manche

Raymond NICOLAY

Philippe QUÉTIER

Albert STECKMEYER

Section de Montreuil-sur-Mer

Thérèse ÉVRARD

Section de Pessac

Gabriel TOUPY

Section de la Somme

Francis HUSAN

Section de Vendée

Roland CARPENTIER

Claude HAMEL

Marcel LERICHE

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE SES AMITIÉS AUX FAMILLES.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20

4 de couv p28 _Mise en page 1 17/03/15 16:01 Page1